

Rapport Financier

Alliance de la Fonction publique du Canada
7^e Congrès triennal de la région de l'Atlantique
Du 23 au 25 juin 2017, Saint John, N.-B.



Atlantic
Atlantique

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE AU CONGRÈS RÉGIONAL DE L'AFPC-ATLANTIQUE 2017

Le Comité des finances est heureux de présenter le bilan et l'état des résultats. Les revenus et les dépenses de 2014, 2015 et 2016 ont été examinés, et toutes les dépenses ont été justifiées. Un état comparatif et un projet de budget pour 2018, 2019 et 2020 vous ont été remis aux fins d'examen.

Au cours des trois dernières années, le Comité a confirmé tous les montants dépensés indiqués dans les états financiers. Les dépenses engagées pour le congrès de 2014 ont été analysées attentivement. Le Comité a étudié tout dépassement de crédit ou écart notable entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles. À partir de cette analyse, il a rédigé un document de travail qui a aidé le Conseil à préparer le congrès et qui a guidé l'élaboration du budget du congrès de 2017.

Il incombe au Comité des finances de surveiller le budget approuvé au dernier congrès. En cas de dépassement de crédit, selon ce qui explique la situation, il recommande au Conseil de transférer des fonds d'un poste budgétaire à un autre ou d'approuver le dépassement. Le Comité a aussi pour tâche d'examiner nos façons de faire et d'y proposer des améliorations. Au dernier congrès, nous avons adopté une recommandation permettant le report des fonds réservés aux directeurs et directrices du Conseil d'une année à une autre à l'intérieur du cycle de 3 ans. Après mûre réflexion, le Comité des finances recommande un petit changement, soit de permettre aux directeurs et directrices de dépenser seulement la moitié de leur allocation annuelle au cours d'une année de congrès.

Le Comité des finances a aussi la responsabilité d'établir le budget du Conseil et celui du congrès régional. Le processus budgétaire peut être difficile, car il y a de nombreux facteurs variables et il faut considérer le scénario le plus coûteux jusqu'à ce qu'on connaisse les montants réels. Une fois que le Conseil a tenu sa première réunion et qu'on connaît les coûts pour les déplacements et le remboursement des salaires, le Comité calcule les coûts pour chaque membre du Conseil. Ces informations servent pour les futures réunions du Conseil et les activités du Conseil au congrès et aussi à déterminer si les fonds ne seront pas entièrement utilisés, ce qui offre alors un peu de jeu en cas de dépassement d'un autre poste budgétaire ou d'une dépense extraordinaire.

Il arrive que les institutions bancaires modifient leurs frais de services. Nos frais bancaires ont effectivement augmenté, ce qui aura une incidence sur notre budget. Le Comité des finances recommande de faire une étude sur les frais bancaires en vue de réaliser des économies à ce chapitre.

La planification budgétaire peut être encore plus difficile lorsque nous ne recevons pas les demandes de remboursement des dépenses pendant l'année au cours de laquelle les dépenses ont été engagées et où elles étaient prévues au budget. Par exemple, nous avons reçu en 2016 des demandes de remboursement pour des dépenses qui avaient été faites en 2014. Ce genre de situation a une incidence directe sur le budget du prochain congrès. Pour cette raison, le Comité des finances recommande de modifier nos politiques de manière à empêcher de telles situations.

Le projet de budget que nous présentons reflète les coûts de base du Conseil, avec de légers changements par rapport aux budgets précédents. Le Comité des finances recommande de faire

passer de 40 000 \$ à 50 000 \$ le transfert annuel au poste budgétaire du congrès afin de financer davantage la participation au congrès.

L'intention qui sous-tend le budget du congrès est d'offrir aux délégués la plus généreuse subvention possible. Nous avons déterminé les coûts fixes (location des salles et de l'équipement audiovisuel, réunions des comités du congrès, dépenses du comité d'accueil, frais d'impression, dépenses du bureau du congrès, dépenses du Conseil, etc.), puis nous avons alloué le reste des fonds aux subventions.

Nous enregistrons un surplus depuis plusieurs cycles. Le bureau national de l'AFPC a insisté pour que nous dépensions notre surplus, à défaut de quoi il pourrait ajuster nos transferts dans l'avenir. Après analyse des montants excédentaires, le Comité des finances a recommandé au Conseil d'augmenter la subvention à la participation au congrès.

Le Comité des finances a tenu compte de l'emplacement des délégués et déléguées, de l'accès à un aéroport et du nombre de délégués potentiels, entre autres choses. Après un examen attentif, nous avons réparti les fonds disponibles pour les subventions de manière équitable entre tous les délégués. Ainsi, à l'exception du remboursement de la perte de salaire, nous sommes en mesure de couvrir tous les autres coûts de la participation au congrès.

Recommandations du Comité

1. Faire passer de 40 000 \$ à 50 000 \$ le transfert annuel au budget du congrès pour financer la participation au congrès triennal régional.
2. Permettre aux directeurs et directrices du Conseil de dépenser seulement 50 % de leur allocation budgétaire annuelle au cours d'une année de congrès, car il est possible qu'ils ne se présentent pas à nouveau à une charge au Conseil ou qu'ils ne soient pas réélus.
3. Faire une recherche sur les frais exigés par diverses institutions financières et considérer la possibilité de faire affaire avec une seule banque puisque les frais de services bancaires augmentent sans cesse et que nous pourrions sans doute économiser en payant des frais de services à une seule banque.
4. Accorder aux membres un maximum de 120 jours pour soumettre leurs demandes de remboursement des dépenses. Après un tel délai, toute demande de remboursement sera étudiée par le Conseil de la région avant qu'un paiement soit autorisé.

Le tout soumis en toute solidarité par le Comité des finances du Conseil de l'AFPC-Atlantique,

Darlene Bembridge, présidente

Debi Buell

Brian Oldford

Katie Murphy-Langille, personne-ressource de l'AFPC

Rapport du Comité des finances

Précisions relatives au budget

REVENUS

Conseil de la région de l'Atlantique : Le montant transféré chaque année par le bureau national de l'AFPC à la région de l'Atlantique est déterminé selon une formule nationale qui tient compte de nombreux facteurs.

Congrès : Le montant alloué pour le congrès de la région a été déterminé lors du congrès national de l'AFPC de 2015.

Action politique : L'allocation pour l'action politique a été fixée à 33 000 \$ par année lors du congrès national de l'AFPC de 2015.

Autres revenus : Il s'agit des fonds amassés grâce à des encans silencieux, à des dons, au Fonds de justice sociale ou encore à des organismes caritatifs. Tous ces fonds sont dépensés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

Intérêts : Intérêts générés par le transfert de 40 000 \$ par année dans un certificat de placement garanti en vue du financement du congrès.

Inscriptions au congrès : Montant recueilli grâce aux frais d'inscription perçus lors du dernier congrès de l'Atlantique.

DÉPENSES

Frais bancaires : Nous payons des frais mensuels de services bancaires à la Banque de Montréal et à la Financière Banque Nationale.

Dépenses du Conseil : Le projet de budget reflète le coût de deux réunions du Conseil par an, en supposant qu'elles ont lieu à Halifax. Le calcul du coût comprend : les frais d'hébergement, de stationnement, de déplacement et des repas, le remboursement de la perte de salaires, ainsi que les frais d'une journée de formation par année (p. ex., sur le renforcement de l'esprit d'équipe, les espaces sécuritaires, la lutte contre l'oppression et le racisme). La deuxième réunion du Conseil comprend une journée entière de réunions des comités (réunion de 3 jours au total). Ce poste budgétaire englobe aussi la location de salles de réunion et d'équipement audiovisuel et les services de traiteur.

Conférences téléphoniques : Les réunions en personne, même si elles sont plus souhaitables, ne sont pas toujours possibles. Nous devons de plus en plus souvent tenir des conférences téléphoniques pour nous tenir au courant des changements dans le domaine politique et pour en discuter.

Promotion : Ce poste budgétaire permet à la ou au VPER d'acheter des articles afin de répondre aux nombreuses demandes de diverses organisations pour obtenir des articles gratuits. Ces articles peuvent être utilisés lors d'encans silencieux, de conférences et d'autres activités organisées pendant l'année.

Dépenses des directeurs et directrices : Ce poste budgétaire prévoit 18 000 \$ par année. Ces fonds aident les directeurs et directrices à faire leur travail et à mieux faire connaître le syndicat dans la région.

Dépenses des comités : Il s'agit de l'allocation qui permet au Comité des finances de se réunir régulièrement pendant l'année en dehors des réunions ordinaires des comités du Conseil et également au Comité d'éducation de se réunir pour examiner et approuver le plan triennal régional de formation.

Congrès : Le Comité des finances a formulé une recommandation pour que le montant réservé chaque année pour financer le congrès passe de 40 000 \$ à 50 000 \$.

Action politique : Les fonds transférés à la région pour l'action politique sont déterminés au congrès national triennal de l'AFPC et sont censés être dépensés pendant le cycle triennal visé.

Autres dépenses : Ce poste budgétaire, utilisé conjointement avec le budget des directeurs et directrices, sert à couvrir des dépenses qui n'appartiennent pas à une catégorie particulière, par exemple les coûts associés à la participation aux activités des fédérations du travail.

Caucus régionaux : Ce poste budgétaire vise à couvrir les dépenses qui sont engagées pour fournir un lieu de rencontre aux membres de l'Atlantique lors des conférences nationales des groupes d'équité de l'AFPC.

Participation à l'école du syndicalisme de l'Atlantique : Ce poste budgétaire vise à couvrir les frais de deux membres du Comité d'éducation (présidence et coprésidence) du Conseil pour assister à l'école du syndicalisme de l'Atlantique.

Projet de budget

AFPC-Atlantique
Comparaisons budgétaires

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		TOTAL
REVENUS	Prévisions	Dép. réelles	Prévisions	Dép. réelles	Prévisions	Dép. réelles	Prévisions	Dép. réelles	Prévisions	Dép. réelles	Prévisions	Dép. réelles	Prévisions	Dép. réelles	
Transferts du national	\$175,807.50	175,807.50	\$175,807.50	\$175,807.50	\$175,807.50	\$175,807.66	\$175,807.50	\$175,807.50	\$175,837.66	\$175,837.66	\$175,837.66	\$175,837.66	\$175,837.66	\$175,837.66	527,512.98
Conseil - Atlantique	\$167,991.31	83,995.50	\$ -	\$ -	\$ 83,995.50	\$ 83,972.50	\$ 83,995.50	\$ 83,995.50	\$ 83,972.50	\$ 83,972.50	\$ 83,972.50	\$ 83,972.50	\$ 83,972.50	\$ 83,972.50	167,945.00
Congrès		9,851.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 10,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	8,000.00
Inscriptions au congrès															8,000.00
Total des transferts	\$343,798.81	269,654.00	\$175,807.50	\$175,807.50	\$259,803.00	\$259,780.16	\$269,803.00	\$269,803.00	\$175,837.66	\$175,837.66	\$259,810.16	\$259,810.16	\$267,810.16	\$267,810.16	703,457.98
Autres revenus	\$ -	11,680.54	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
Autres revenus	\$ -	482.53	\$ -	\$ 46.31	\$ -	\$ 2,638.31	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
Intérêts	\$ -	12,163.07	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
Total des autres revenus	\$343,798.81	281,817.07	\$175,807.50	\$175,853.81	\$259,803.00	\$262,418.47	\$269,803.00	\$269,803.00	\$175,837.66	\$175,837.66	\$259,810.16	\$259,810.16	\$267,810.16	\$267,810.16	703,457.98
TOTAL DES REVENUS															
DÉPENSES															
Frais bancaires	\$ 500.00	518.36	\$ 25.00	\$ 188.00	\$ 25.00	\$ 261.50	\$ 275.00	\$ 275.00	\$ 75.00	\$ 75.00	\$ 75.00	\$ 75.00	\$ 325.00	\$ 325.00	475.00
Dépenses du Conseil	\$ 94,000.00	94,071.82	\$ 94,000.00	\$ 68,383.67	\$ 94,000.00	\$ 70,604.57	\$ 94,000.00	\$ 94,000.00	\$ 87,000.00	\$ 87,000.00	\$ 87,000.00	\$ 87,000.00	\$ 94,000.00	\$ 94,000.00	268,000.00
Conf. téléphoniques	\$ 500.00	0.00	\$ 250.00	\$ 10.86	\$ 250.00	\$ 10.86	\$ 250.00	\$ 250.00	\$ 200.00	\$ 200.00	\$ 200.00	\$ 200.00	\$ 200.00	\$ 200.00	600.00
Réserve VPER/promotion	\$ 1,000.00	1,200.00	\$ 1,000.00	\$ 618.54	\$ 1,000.00	\$ 1,000.04	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	3,000.00
Directeurs et directrices	\$ 18,000.00	9,744.32	\$ 20,000.00	\$ 15,156.00	\$ 20,000.00	\$ 17,343.57	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 18,000.00	\$ 18,000.00	\$ 18,000.00	\$ 18,000.00	\$ 18,000.00	\$ 18,000.00	54,000.00
Dépenses des comités	\$ 12,000.00	10,701.13	\$ 11,000.00	\$ 7,089.18	\$ 10,000.00	\$ 4,599.67	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	30,000.00
Finances	\$ -	0.00	\$ -	\$ 8,989.13	\$ -	\$ 742.89	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	10,000.00
Éducation	\$ 277,981.31	282,439.12	\$ -	\$ 1,850.00	\$ 15,000.00	\$ 19,560.34	\$ 282,991.00	\$ 282,991.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 310,945.00	\$ 310,945.00	320,945.00
Congrès	\$ 6,000.00	0.00	\$ 5,500.00	\$ 1,103.25	\$ 5,500.00	\$ 1,379.17	\$ 5,500.00	\$ 5,500.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	9,000.00
Autres dépenses	\$ -	0.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	1,000.00
Fédérations du travail	\$ 1,000.00	0.00	\$ -	\$ -	\$ 1,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	1,000.00
Caucus régionaux	\$ -	0.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	1,000.00
Participation, école synd.	\$ -	0.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	2,750.00
TOTAL DES DÉPENSES	\$410,991.31	398,674.75	\$144,525.00	\$103,377.77	\$146,775.00	\$115,502.61	\$414,016.00	\$414,016.00	\$129,275.00	\$129,275.00	\$133,025.00	\$133,025.00	\$438,470.00	\$438,470.00	700,770.00
REVENU NET	\$ (67,192.50)	-116,857.68	\$ 31,282.50	\$ 72,476.04	\$ 113,028.00	\$ 146,915.86	\$ (144,213.00)	\$ (144,213.00)	\$ 46,562.66	\$ 46,562.66	\$ 126,785.16	\$ 126,785.16	\$ (170,659.84)	\$ (170,659.84)	2,687.98

Note : Les fonds recus du bureau national pour les actions politiques sont censés être dépensés dans l'année. Si un solde demeure, il peut être reporté à l'exercice suivant.
Les fonds pour l'action politique ne peuvent transférés dans un autre poste budgétaire.

REVENUS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Revenus	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00
Dépenses	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00	\$ 33,000.00
REVENU NET	\$ 1,249.85	\$ (25,709.54)	\$ 2,001.02	\$ -				

Conseil de la région de l'Atlantique - Bilan

	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2014
ACTIF			
Actif à court terme			
Compte du Conseil	376,145.88	461,718.33	389,163.60
Fonds d'action politique	36,098.55	34,097.53	59,807.07
Congrès - Banque nationale	237,349.32	4,861.01	4,939.70
Total en banque	<u>649,593.75</u>	<u>500,676.87</u>	<u>453,910.37</u>
Montants à recevoir	0.00	0.00	0.00
Total à recevoir	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Actif à court terme total	<u><u>649,593.75</u></u>	<u><u>500,676.87</u></u>	<u><u>453,910.37</u></u>
PASSIF			
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs	0.00	0.00	0.00
Passif à court terme total	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
PASSIF TOTAL	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
CAPITAUX PROPRES (*AP = année précédente)			
Gains non répartis			
Gains non répartis - AP	500,676.87	453,910.37	569,518.20
Gains actuels	148,916.88	46,766.50	-115,607.83
Total des capitaux propres	<u>649,593.75</u>	<u>500,676.87</u>	<u>453,910.37</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u>649,593.75</u>	<u>500,676.87</u>	<u>453,910.37</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	<u><u>649,593.75</u></u>	<u><u>500,676.87</u></u>	<u><u>453,910.37</u></u>

Conseil de la région de l'Atlantique - État des résultats

Fin 2016

Fin 2015

Fin 2014

REVENUS

Transferts du national

Conseil - Atlantique	175,807.66	175,807.50	175,807.50
Congrès	83,972.50	0.00	83,995.50
Inscriptions au congrès	0.00	0.00	9,851.00
Action politique	33,000.00	33,000.00	33,000.00
Total des transferts	<u>292,780.16</u>	<u>208,807.50</u>	<u>302,654.00</u>

Autres revenus

Autres revenus	3,000.00	2,001.00	21,362.96
Intérêts	2,638.31	46.31	482.53
Total des autres revenus	<u>5,638.31</u>	<u>2,047.31</u>	<u>21,845.49</u>

TOTAL DES REVENUS

	<u>298,418.47</u>	<u>210,854.81</u>	<u>324,499.49</u>
--	-------------------	-------------------	-------------------

DÉPENSES

Dépenses

Frais bancaires	261.50	188.00	518.36
Dépenses du Conseil	70,604.57	68,383.67	94,071.82
Conf. téléphoniques	10.86	0.00	0.00
Directeurs et directrices	17,343.57	15,156.00	9,744.32
Dépenses des comités	5,342.56	16,078.31	10,701.13
Congrès	19,560.34	1,850.00	282,439.12
Action politique	33,998.98	60,710.54	41,432.57
Autres dépenses	1,379.17	1,103.25	0.00
Matériel promotionnel	1,000.04	618.54	1,200.00
Caucus régionaux	0.00	0.00	0.00

TOTAL DES DÉPENSES

	<u>149,501.59</u>	<u>164,088.31</u>	<u>440,107.32</u>
--	-------------------	-------------------	-------------------

REVENU NET

	<u>148,916.88</u>	<u>46,766.50</u>	<u>-115,607.83</u>
--	-------------------	------------------	--------------------

May 25, 2017
Saint John, NB

I have reviewed the financial statements of the Public Service Alliance of Canada, Atlantic Council, for the 2014, 2015, and 2016 fiscal years.

Financial statements were reconciled to the detailed general ledger. Individual items expensed were compared to invoices on file, and cancelled cheques were scanned for payments made to unauthorized payees. Revenue was compared to bank statement deposits.

Based on the review conducted, I have determined that the financial statements for the 2014, 2015, and 2016 fiscal years are fairly presented.



Natasha Morin, CPA, CMA

Le 25 mai 2017
Saint John (Nouveau-Brunswick)

J'ai examiné les états financiers du Conseil de la région de l'Atlantique de l'Alliance de la Fonction publique du Canada pour les années financières de 2014, 2015 et 2016.

Les états financiers ont été comparés au grand livre général. Les dépenses ont été comparées aux reçus versés au dossier, et les chèques oblitérés pour des paiements à des bénéficiaires non autorisés ont été scannés. Les recettes ont été comparées aux dépôts consignés dans les relevés bancaires.

À la lumière de mon examen, je conclus que les états financiers pour les années financières de 2014, 2015 et 2016 ont été présentés avec fidélité.



Natasha Morin, CPA, CMA

Trouvez-nous!

www.afpcatlantique.ca | www.syndicatafpc.ca

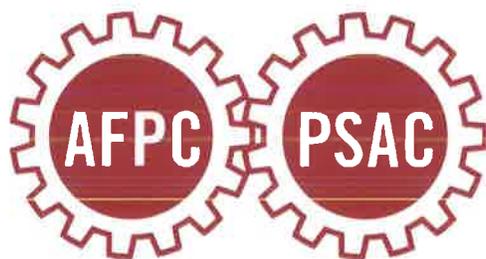
Suivez-nous!

Twitter: @AFPCatlantique

Youtube: PSACatlantic

Aimez notre page!

Facebook: PSAC Atlantic – AFPC Atlantique



**Atlantique
Atlantic**